COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 21

Réunion du :	**Mardi 4 Avril 2023**
Présidence :	**M. Gérard IVORA**
Secrétaire :	**M. Antoine MANCINO**
Présents :	**MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO**

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

LMF. TERRAINS le 30 mars 2023 : Demande liste membres C.D.T.I.S. Noté.
LMF. TERRAINS le 31 mars 2023 : Questionnaire sur fonctionnement de la C.R.T.I.S. Noté.
LMF. TERRAINS le 31 mars 2023 : Demande renseignement sur test in situ du stade de la Guicharde 2 de Sanary. Noté.
LMF. FAFA le 31 mars 2023 : Réponse F.A.F.A. mairie de Gonfaron. Noté.

Divers :

MAIRIE DE TOULON le 30 mars 2023 : Demande renseignement sur F.A.F.A. Noté.
MAIRIE DE GRIMAUD le 31 mars 2023 : Demande classement éclairage stade des Blaquières. Noté.
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 31 mars 2023 : Demande classement éclairage stade des Manon des Adrets de l'Esterel. Noté.
MAIRIE DE SAINT CYR SUR MER le 4 avril 2023 : Demande renseignement sur F.A.F.A. Noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

LMF TERRAINS le 30 mars 2023 : Liste des membres de La C.D.T.I.S. du Var.
LMF TERRAINS le 31 mars 2023 : Test in situ du stade de la Guicharde 2 de Sanary sur Mer.

Divers :

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 31 mars 2023 : Classement éclairage stade des Manon des Adrets de l'Esterel.
MAIRIE DE GRIMAUD le 31 mars 2023 : Classement éclairage stade des Blaquières.
MAIRIE DE TOULON le 3 avril 2023 : Réponse sur FAFA à la suite de travaux stade Estublier.
MAIRIE DE SAINT CYR SUR MER le 4 avril 2023 : Réponse renseignement sur F.A.F.A.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 11 avril 2023

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO